Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 5

Artikel: Comment se créa la Croix-Rouge suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683531

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMENT SE CRÉA LA CROIX-ROUGE SUISSE

Ses débuts...

Les guerres qui sévirent en Suisse aux environs de 1860 sont à l'origine de la fondation de la Croix-Rouge suisse qui fut créée à Berne le 17 juillet 1866, sur l'initiative du Général Henri-Dufour et du Conseiller fédéral Jakob Dubs; elle portait alors le nom de « *Société de secours aux militaires et leurs familles* » et organisa de nombreuses actions d'entraide pendant la guerre de 1870/71. Ses ressources financières très limitées ne lui permirent cependant pas de seconder efficacement le service sanitaire de l'armée et comme il n'existait pas, à l'époque, d'activité de paix pouvant être poursuivie sur le plan national, les sections régionales se détachèrent peu à peu de l'organisation centrale et la dernière assemblée des délégués qui eut lieu le 17 avril 1871 proclama l'indépendance complète des associations cantonales.

L'idée de la Croix-Rouge connut une nouvelle impulsion au cours des années 1880—1881, par suite de la fondation des premières sociétés sanitaires militaires et de leur groupement en une association centrale suisse: la Société suisse des Troupes du Service de Santé qui s'affilia à la Croix-Rouge suisse en qualité d'institution auxiliaire en 1897.

Réunis à Olten le 25 avril 1882, les délégués des diverses institutions d'utilité publique fondèrent la « *Société centrale suisse de la Croix-Rouge* » qui se fixa pour tâche d'améliorer les soins aux malades en temps de paix comme en période de guerre. Le 10 mai 1882, le Comité de l'ancienne « Société de secours aux militaires et leurs familles » fut dissous et ses pouvoirs furent transmis à la nouvelle Société de la Croix-Rouge. Comme celle-ci ne disposait malheureusement pas de moyens financiers suffisants pour organiser les cours prévus à l'intention du personnel infirmier, pour créer de nouveaux services hospitaliers et pour mettre sur pied des colonnes de brancardiers affectées au transport des blessés et des malades, la Direction de la Société procéda, en 1886, à une revision des statuts qui restreignait l'activité de l'organisation. Son unique tâche consistait désormais à seconder le service sanitaire de l'armée. Dès lors, les activités découlant de l'aide à apporter aux victimes d'accidents furent prises en main par l'Alliance suisse des Samaritains, aujourd'hui principale institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse, qui fut fondée le 1er juillet 1888, à Aarau et demanda son affiliation à la Croix-Rouge suisse quelques mois plus tard déjà, tout en conservant son autonomie et son administration indépendante.

En 1893, la Société centrale suisse de la Croix-Rouge procéda à une nouvelle revision de ses statuts. Dans les années qui suivirent, elle se développa lentement, mais de manière continue et la création, en 1898, d'un « Secrétariat central de l'aide sanitaire volontaire » marqua le début d'une collaboration plus étroite entre le gouvernement et l'armée d'une part, la Croix-Rouge et ses institutions auxiliaires de l'autre.

A la fin du XIXe siècle, la signature de la Convention de La Haye du 29 juillet 1899 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève donna en Suisse une impulsion nouvelle à l'idée de la Croix-Rouge.

A partir de 1900...

En 1901, la publication d'un « Règlement sur le service de Santé de l'armée suisse » donna une première base juridique aux Secours sanitaires volontaires et fixa les relations existant entre le service de Santé de l'armée et la Société centrale suisse de la Croix-Rouge. Un peu plus tard, l'arrêté fédéral du 25 juin 1903 concernant les secours volontaires aux blessés et aux malades en temps de guerre reconnaissait la Société de la Croix-Rouge comme le seul organe central chargé d'organiser l'aide sanitaire volontaire sur le territoire de la Confédération suisse. Un appui financier lui était dès lors assuré par cette dernière.

En 1906, la Société centrale suisse de la Croix-Rouge reprit l'activité du Secrétariat central de l'aide sanitaire volontaire assumée jusque-là par l'Alliance suisse des Samaritains. A partir de cette date, les devoirs que notre Société nationale s'engagea à remplir en faveur de l'armée formèrent le centre de ses préoccupations et la formation de personnel infirmier, notamment, devint l'une de ses tâches essentielles.

Une loi fédérale « sur la protection de l'insigne et du nom de la Croix-Rouge » fut décrétée en 1910 et quatre ans plus tard, soit le 23 mars 1914, la Société centrale suisse de la Croix-Rouge prit définitivement le nom de « *Croix-Rouge suisse* ». Elle « avait pour objet l'organisation et l'utilisation du service sanitaire en temps de paix et en temps de guerre ».

*

De nos jours...

De nos jours, la Croix-Rouge suisse dénombre 75 sections régionales groupant 61 079 membres individuels et 1655 membres collectifs, ainsi que quatre institutions auxiliaires:

La Société suisse des troupes du service de Santé qui réunit 3275 membres actifs, passifs et vétérans et dont la tâche principale est de promouvoir la formation hors-service des membres de la troupe sanitaire de l'armée;

L'Alliance suisse des Samaritains. Comptant plus de 1205 sections et groupant environ 150 000 membres dont 50 000 membres actifs, cette institution auxiliaire voue une attention particulière à la formation du public en matière de secourisme et de soins aux malades;

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés dont la structure et l'organisation ont été modifiées en 1961 et qui dénombre actuellement 11 section régionales totalisant un effectif de 5000 membres actifs;

L'Association des établissements suisses pour malades qui groupe 420 établissements totalisant plus de 66 000 lits et qui s'efforce en particulier de coordonner les efforts des maisons hospitalières en les aidant à résoudre leurs préoccupations d'ordre administratif et économique.